



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt-six</b> <b>Le neuf avril à vingt heures trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 03 avril 2026 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Christelle BRETTON, Florian ALGARRA-SUPPO, <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Olivier SEIFERT, Carole BEAURE, Victor DEPPEZ <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Sébastien CARTON	

**Délibération n° D26-18**

**Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5211-7 du CGCT applicable aux SI et par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT aux SM fermés,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte du Salève,

Par dérogation au premier alinéa du présent article, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré,**

- ✓ **DESIGNE** comme délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Salève,
  - M André SEIFERT, délégué titulaire
  - M Florian ALGARRA-SUPPO, délégué suppléant
- ✓ **DIT** que la présente délibération sera transmise au président du syndicat mixte.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Agnès RICHARD*



*Certifiée exécutoire le 10/04/2026*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026*  
*Affichée le 15 AVR. 2026*